



Suisse romande

Vereinigung amtlicher Pilzkontrollorgane der Schweiz
Association suisse des organes officiels de contrôle des champignons
Associazione svizzera degli organi ufficiali di controllo dei funghi

www.vapko.ch

Bolet pulvérulent

Cyanoboletus pulverulentus

Avis relatif à la consommation de ce champignon (version corrigée)

Barbara Zoller, toxicologue de l'USSM

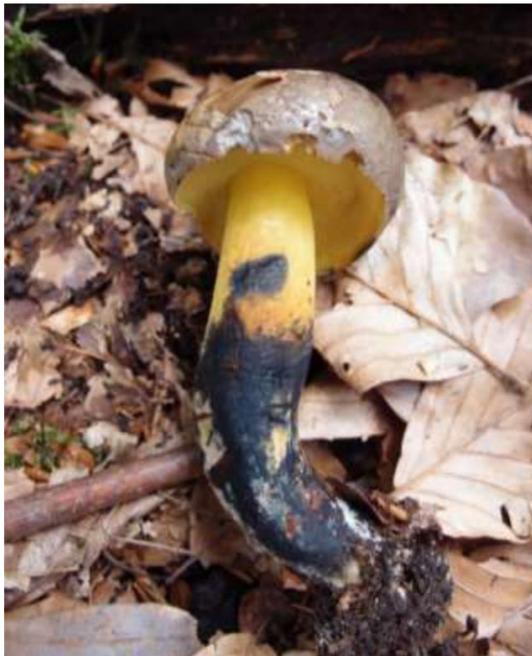


Photo : Barbara Zoller

Situation

Dans une étude tchèque de 2018, 39 spécimens de *Cyanoboletus pulverulentus* ont été analysés. Il en résulte que ce champignon accumule de l'**arsenic** à partir du substrat, **indépendamment de la qualité du sol**.

Selon l'étude, environ 80% du composé d'arsenic accumulé dans le carpophore est concentré dans les tubes.

Mesures recommandées

Afin d'améliorer la sécurité alimentaire, les récolteurs doivent recevoir l'information suivante :

Recommandations de consommation

Le Bolet pulvérulent peut toujours être admis comme champignon comestible, avec ces précautions :

- Il est recommandé de ne pas consommer plus de 100 g de champignon par repas.
- En raison de l'accumulation préférentielle d'arsenic dans cette partie, **les tubes doivent être enlevés**.
- Ce bolet ne devrait être consommé que quelques fois dans l'année.